



ARRETE N° 2024-32
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux de sondages géotechniques verticaux
Rue Alfred Luard
Société HYDROGEOTECHNIQUE
Du Jeudi 18 au Vendredi 26 Janvier 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société HYDROGEOTECHNIQUE – Quartier Koenig – 162 Rue Jacqueline Auriol – 14760 BRETEVILLE-SUR-ODON, afin d'effectuer une étude géotechnique de sondage de sol, rue Alfred Luard, du Jeudi 18 Janvier au Vendredi 26 Janvier 2024, hors week-end et jours fériés, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société HYDROGEOTECHNIQUE est autorisée à effectuer une étude géotechnique de sondage rue Alfred Luard, du Jeudi 18 Janvier au Vendredi 26 Janvier 2024, hors week-end et jours fériés, de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Un accès pour les riverains à la rue des Fascines et le chantier de la MORA sera maintenu.

ARTICLE 3 : La Rue Alfred Luard sera fermée à la circulation des véhicules aux dates et horaires cités dans l'article 1.

Une déviation des véhicules sera mise en place selon le plan de circulation.

ARTICLE 4 : L'affichage du présent Arrêté, la déviation nécessaire et les signalisations réglementaires seront mis en place par la Société intervenante, la société HYDROGEOTECHNIQUE.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 15 Janvier 2024,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement,
Jérôme HAMEL

